

Législature 2017-2021

N° 20

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 18 septembre 2017**

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'Environnement

1. Introduction

Le Service de l'Environnement, Secteur de l'Eau potable, a engagé un collaborateur supplémentaire pour la fin de cette année, comme cela était prévu au budget. Ses tâches principales seront le contrôle, la manipulation et l'entretien du parc des bornes hydrantes, la manipulation des vannes sur le réseau de toute la commune, la surveillance des sources communales, le renfort de ses collègues pour les interventions urgentes nécessitant deux personnes et la gestion des fuites en collaboration avec ses collègues.

Actuellement, le Secteur de l'Eau potable est composé de trois personnes et est équipé de deux véhicules :

- Bus VW Caddy réparti entre MM. Joye et Lambert ;
- Bus Nissan utilisé par M. Corminboeuf

2. Nouveau véhicule

Le Conseil communal propose d'équiper le Service de l'Environnement d'un nouveau véhicule possédant les caractéristiques suivantes :

- Véhicule de type utilitaire léger avec pont basculant, permettant de charger des trois côtés et équipement pour levage de charges ;
- Véhicule avec cabine pour trois collaborateurs et équipé d'un crochet d'attelage.

Le choix final sera fait après divers essais et démonstrations auprès des fournisseurs.



3. Devis

Le prix de ce véhicule se présente de la manière suivante :

| | | |
|---|------------|------------------|
| Véhicule utilitaire léger | CHF | 38'500.00 |
| Pont basculant arrière avec coffre à outils | CHF | 9'000.00 |
| Équipement sécurité routière | CHF | 2'500.00 |
| Crochet d'attelage | CHF | 1'000.00 |
| Total machine et accessoires | CHF | 51'000.00 |
| TVA 8.0 % et arrondis | CHF | 4'000.00 |
| TOTAL TTC | CHF | 55'000.00 |

4. Financement

Le montant de CHF 55'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Énergie. Le taux d'amortissement est fixé à 15 % selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2 %, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 9'350.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger pour le Service de l'Environnement et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 août 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey

Conseillers communaux responsables :

-Dominique Aebischer, Dicastère du Domaine public
-Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Énergie